



Regroupement familial bloqué de mon fils

Par **rayou**, le **19/09/2011** à **07:36**

Bonjour,
Je suis mariée depuis 5ans et vit ici depuis. Quand je suis allée en 2007 à l'Anaem pour la procédure de regroupement familial, il m'a été dit qu'il fallait que le père biologique renonce à ses droits parentaux car il l'a reconnu, et que j'ai la garde absolue de l'enfant. Tout ceci au tribunal au cameroun. Depuis c'est l'enfer car il ne veut pas renoncer alors qu'il ne s'en occupe pas et ne l'a pas vu depuis 6ans (mon fils a 7ans). L'enfant vit avec ma mère. Je vous appelle au secours pour vos conseils. J'ai tous les papiers western union qui prouvent que je m'occupe de mon fils tous les mois. Et des personnes prêtes à témoigner. Dès que nous pouvons nous allons le voir. Un tribunal peut-il statuer en ma faveur ici? Au cameroun je me suis ruinée d'avocat en avocats qui n'ont rien fait car le père doit se présenter au tribunal chose jamais faite. J'ai même essayé une médiation avec lui rien ni fait. Je suis désespérée car je n'ai jamais pu commencer la procédure de regroupement.
Merci de m'aider par vos réponses